



*Syndicat Intercommunal d'Aménagement,  
de Rivières et du Cycle de l'Eau*

*Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'assainissement non collectif*

*Exercice 2023*

*SPANC*



## Table des matières

<b>1.</b>	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>3</b>
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE .....	5
1.3.	NOMBRE D'INSTALLATIONS PRIVATIVES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	5
1.4.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	5
<b>2.</b>	<b>TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>6</b>
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION .....	6
2.2.	RECETTES.....	6
<b>3.</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>7</b>
3.1.	LA MISSION DU SPANC SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	7

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'eau (SIARCE)
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif : SPANC
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

➤ Compétences liées au service

- Contrôle des installations       Traitement des matières de vidanges  
 Entretien des installations       Réhabilitation des installations       Réalisation des installations

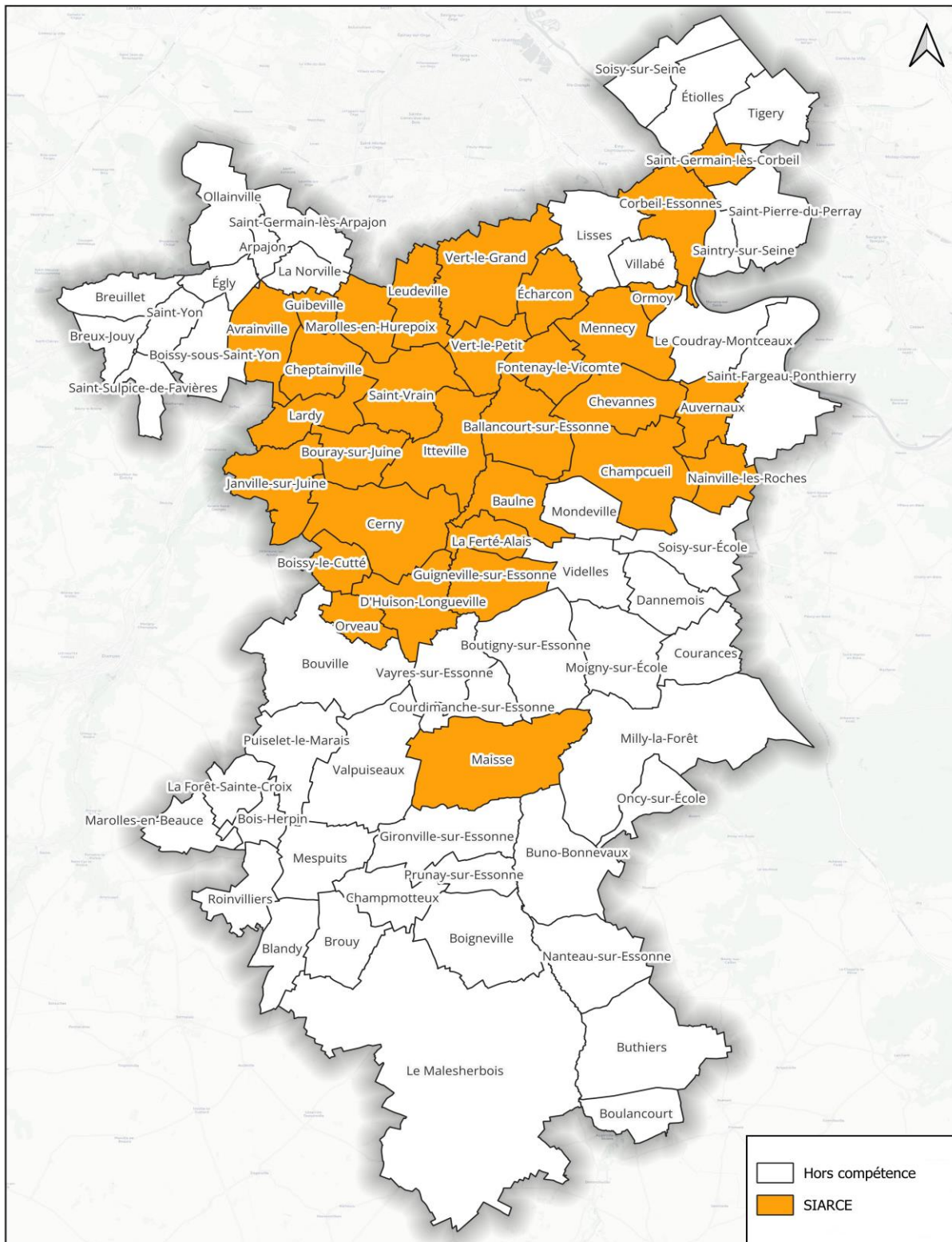
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Auvernaux, Avrainville, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Boissy-le-Cutté, Bouray-sur-Juine, Cerny, Champcueil, Cheptainville, Chevannes, Corbeil-Essonne, D'Huisson-Longueville, Fontenay-le-Vicomte, Guibeville, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, Janville-sur-Juine, La Ferté-Alais, Lardy, Leudeville, Maisse, Marolles-en-Hurepoix, Mennecey, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Vrain, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Écharcon

- Existence d'une CCSP       Oui 18/10/2024       Non
- Existence d'un règlement de service       Oui, date d'approbation : 5/03/2015       Non



## Compétence Assainissement Non Collectif (ANC)

18-01-2024



EPSG:2154RGF93 v1 / Lambert-93  
 IGN BDADMINEXPRESS: commune  
 CartoDb light all  
 Données: SIARCE

0 2,5 5 7,5 10 km

Hors compétence  
 SIARCE

**Signe**

Système d'Information et de Gestion Numérique de l'Environnement

Figure 1: Périmètre du SPANC

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par **Entreprise privée**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SNE QUANTITEC
- Date de début de contrat : 25/07/2024
- Date de fin de contrat initial : 25/07/2025 (renouvelable tacitement deux fois)

## 1.3. Nombre d'installations privatives d'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif dessert **1 004** installations privatives d'assainissement non collectif.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 2,11 % au 31/12/2023. (1,38 % au 31/12/2022).

## 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 100 (100 en 2022).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	220/contrôle	220/contrôle
Tarif du contrôle des installations existantes en €	59/an	59/an
Tarifs des autres prestations aux abonnés en € (contre visite)	95	95

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant le montant de la redevance

### 2.2. Recettes

	Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Recettes ANC €</b>	29 649	27 922

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. La mission du SPANC service public d'assainissement non collectif

Le service SPANC du SIARCE a réalisé des campagnes de contrôles de bon fonctionnement des filières ANC et a également validé les projets de conception et réalisé des contrôles lors des ventes immobilières. Il a assuré aussi la mission de conseils auprès des usagers et des professionnels.

À ce titre, en 2023, 95 contrôles ont été lancés par le SIARCE. Ces 95 contrôles se répartissent comme suit :

- ✓ 20 diagnostics de filières existantes nouvellement contrôlées par le SPANC,
- ✓ 43 contrôles de bon fonctionnement,
- ✓ 9 contrôles de bonne exécution des installations ANC neuves ou réhabilitées.
- ✓ 23 dossiers de conception étudiés

Du fait de la complexité des assainissements non collectifs et de l'évolution constante des connaissances en matière d'assainissement autonome, 79% des contrôles effectués en 2023 ont été déclarés défavorables contre 21 % favorables. À ce jour, la majeure partie de ces assainissements font l'objet d'une demande de remise en conformité. (réhabilitation ou remplacement en intégralité selon les dispositions réglementaires).

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	653	748

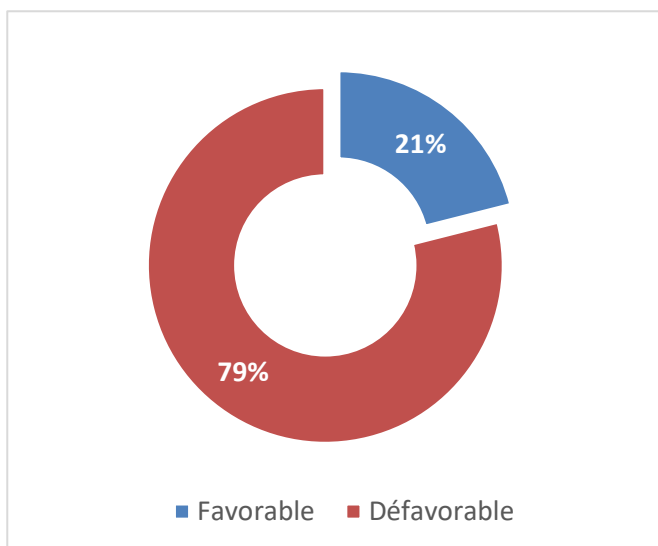


Figure1 : Conformité des installations contrôlées